

Moniteur de sport automobile

fiche métier



PEDAGOGUE / AUTONOME

Le moniteur de sport automobile réalise de manière autonome des prestations dans les champs éducatifs, sportifs et des loisirs en utilisant des véhicules dans des espaces clos, type circuit (terre, asphalte, glace), ou sur des terrains sécurisés lorsque le centre est, ou devient, itinérant.

Il exerce ses activités de manière autonome dans la réalisation des prestations d'animation, d'initiation aux différentes pratiques de conduite et de pilotage automobile. Il peut assurer, s'il possède les compétences correspondant aux disciplines qu'il fait pratiquer, la préparation des différents publics jusqu'aux premiers niveaux de compétition.

Son niveau de responsabilité est très variable en fonction de son statut et de l'entreprise où il exerce, et l'amène à prendre de nombreuses initiatives ; il peut être aidé dans ses tâches par un assistant.

A ce titre il a vocation à :

< **Enseigner** à différents publics dans le cadre d'activités de type loisirs, physique ou sportive conduit un projet d'animation, d'initiation aux différentes formes de pratiques : conduite et/ou pilotage automobile, pilotage karting dans diverses formes ou finalités (pratiques de loisirs, de perfectionnement et sportives) ; initiation à un premier niveau de compétition.

< **Assurer** aux pratiquants des conditions optimales de sécurité dans les pratiques automobiles.

< **Gérer le fonctionnement** de la structure, animer la structure, promouvoir l'activité... participer à l'organisation et à la gestion des activités automobiles, participer à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations.

Qualités essentielles requises

Savoir : Maîtrise les fondements et connaît les normes techniques, s'appuie sur des compétences générales, techniques et organisationnelles pour préserver l'intégrité physique et morale des pratiquants et leur permettre de progresser dans la conduite et/ou le pilotage automobile (berlines, monoplaces, 4x4, karting, ...).

Savoir-faire : Mise en œuvre de la politique de la sécurité routière et du respect de l'environnement et des espaces naturels.

Savoir être : Pédagogie, autonomie, convivialité, professionnalisme, polyvalence.

Débouchés et employeurs

Le moniteur exerce généralement son activité dans le cadre d'entreprises relevant du secteur marchand. Parallèlement, il peut intervenir dans quelques associations régies par la loi de 1901. Les activités du moniteur se déroulent soit à temps plein, à temps partiel ou de façon saisonnière.

Salarié : Il est sous l'autorité hiérarchique du responsable de la structure tout en exerçant ses fonctions éducatives et pédagogiques de façon autonome.

Non salarié : il exerce ses fonctions dans le domaine éducatif et pédagogique et gère en plus l'ensemble de son activité professionnelle de façon autonome.

Salaire

Le salaire peut varier selon le statut et le secteur.

Evolution professionnelle

Dans des structures importantes, le moniteur peut accéder à des fonctions de coordination d'équipe d'encadrement, et prendre en charge ultérieurement la formation de l'encadrement (qualifications de niveau 3 ou supérieures, avec des compétences complémentaires).

Hors du poste : Nombreux sont les moniteurs qui changent d'activité et s'orientent vers des métiers à la périphérie du sport automobile.

Formations et diplômes

Cursus principal : **BP JEPS spécialité Sport automobile** (niveau IV), mentions : perfectionnement au pilotage, karting, circuit, rallye, tout terrain.

La formation se déroule **en alternance** entre l'organisme de formation et la structure, sa durée est de manière générale de **12 mois**.

Organismes de formation

Coût de la formation : En 2015 la formation coûte environ 15 000 €.

Organismes de formation : Tous les organismes de formation sont habilités par la DRDJSCS. Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes on comptabilise **2 organismes de formation** habilités pour mettre en place 7 formations liées aux sports automobiles.

BP JEPS – Spécialité Sport automobile, mentions perfectionnement au pilotage, karting, circuit

Exigences préalables :

- Etre titulaire du PSC1 (diplôme de secourisme).
- Attestation de réussite aux Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation : réaliser un parcours test de conduite avec un véhicule de tourisme sur un terrain sécurisé et réaliser une série de tours de circuit avec un karting, dans les conditions fixées par le texte.

UN BREVET PROFESSIONNEL ORGANISÉ EN 10 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

4 UNITÉS TRANSVERSALES À TOUTES LES SPECIALITES

U.C.1 Être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle

U.C.2 Être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative

U.C.3 Être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation

U.C.4 Être capable de participer au fonctionnement de la structure

5 UNITÉS SPECIALITE BP JEPS SPORT AUTOMOBILE

U.C.5 Être capable de préparer une action dans le champ du sport automobile

U.C.6 Être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation du sport automobile

U.C.7 Être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique du sport automobile

U.C.8 Être capable de conduire une action éducative dans le champ du sport automobile

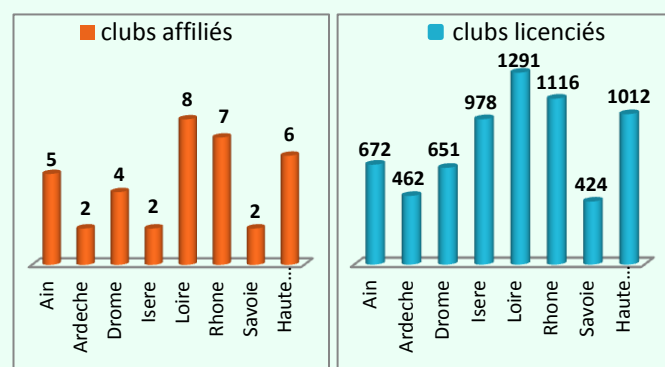
U.C.9 Être capable de maîtriser les techniques liées au sport automobile

1 UNITÉ D'ADAPTATION

U.C.10 Unité d'adaptation à l'emploi spécifique à chaque centre de formation.

* La validité des UC est de **5 ans**. Il est possible de se représenter à une UC en cas d'échec.

Zoom sur l'activité de moniteur de sport automobile



Source : Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques, auprès des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports.

Ressources utiles

- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gov.fr/

- Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports :
www.sports.gouv.fr/